FICHE À REMPLIR

Modèle de charte d'usage IA

F18

Fiche liée au chapitre 17 du livre « Direction Marketing & IA 2027 ». Version téléchargeable sur ia-et-marketing.fr.

1. Objet. Cette charte encadre l'usage des outils d'IA dans le cadre professionnel.

2. Outils autorisés. Seuls les outils listés en annexe, utilisés avec un compte professionnel, sont autorisés.

3. Données. Interdit dans tout outil IA : données de santé, données RH, informations bancaires, mots de passe, clés API, contrats confidentiels. Données clients : uniquement dans les outils autorisés pour cet usage, après anonymisation lorsque c'est possible.

4. Vérification. Toute production de l'IA est relue avant usage externe. Les chiffres, dates, prix et noms sont vérifiés à la source.

5. Validation. Les actions qui engagent un client, la marque, une donnée sensible, un budget ou une publication suivent la matrice d'autonomie en vigueur.

6. Transparence. Les contenus et échanges externes signalent l'usage de l'IA lorsque la loi ou la politique de l'entreprise l'exige.

7. Propriété intellectuelle. Aucun contenu généré ne reproduit une œuvre, une marque ou l'image d'une personne réelle sans autorisation.

8. Signalement. Toute erreur, fuite ou anomalie est signalée au référent de l'équipe ou au responsable informatique dans la journée.

9. Formation. Chaque utilisateur suit la formation de niveau « utilisateur » avant son premier usage professionnel.

10. Révision. La charte est révisée chaque trimestre. Version, date et responsable figurent en pied de page.

ia-et-marketing.fr · reproduction autorisée pour un usage interne